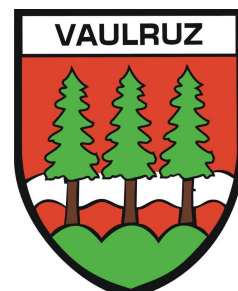


Bulletin d'information

2021-2022



Cercle scolaire

Sâles - Vulruz

SOMMAIRE

Sommaire	p.	2
Direction des écoles, Directrice d'établissement	p.	3
Les enseignants (es), arrivées, départs	p.	4
Les contacts	p.	5
Calendrier scolaire 2020-2021	p.	6
Grille horaire, planning GYM/AC site de Sâles	p.	7
Planning GYM site de Vaulruz, enseignement religieux confessionnel	p.	8
Cours de natation	p.	9
Activités EXTRAS	p.	10
Règles de vie	p.	11
Absence, demande congé, procédure en cas d'absence non annoncée	p.	12
Médecine scolaire	p.	13
Transports scolaires	p.	14
Charte de bonne conduite de l'élève dans les bus scolaires	p.	15
Sécurité routière sur le chemin de l'école (Police Cantonale)	p.	16
Véhicule privé lors d'activités scolaires, Pédibus	p.	17
Services auxiliaires de la Gruyère	p.	18
Accueil extrascolaire « La Courte Echelle »	p.	19
Bibliothèque scolaire, cours de langues LCO	p.	20
Brigade des mineurs, matériel de l'élève	p.	21
Liste des effets, équipements personnels (DICS)	p.	22
Conseil des Parents	p.	23
10 trucs faciles pour arriver en forme à l'école	p.	24

SECRETARIAT D'ECOLE

Administration scolaire
Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

026 917 83 50
secrep.sales-vaulruz@edufr.ch

Selon horaire officiel de
l'administration communale
Site : www.sales.ch

DIRECTRICE D'ÉTABLISSEMENT

Maria-Elena Monney
Belle Fontaine 3
1627 Vaulruz

026 913.04.10
dir.ep.sales-vaulruz@edufr.ch

Uniquement sur rendez-vous

Site : salesvaulruz.friweb.ch

DIRECTION DES ECOLES

Chers Parents,

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas !

Nous voilà à peu près sorti de cette pandémie. Plus d'arrêt de l'enseignement en présentiel et de fermetures d'établissements. Nous sommes en route pour la nouvelle rentrée scolaire 2021 – 2022. Ce bulletin d'information vous donnera tous les détails et renseignements utiles relatifs au bon fonctionnement du cercle scolaire Sâles – Vaulruz.

Tous les acteurs, la directrice d'établissement, l'ensemble des enseignants et les conseillers communaux respectifs de Sâles et Vaulruz, prennent à cœur le bien-être de vos enfants.

En qualité de nos fonctions de conseillère et conseiller communaux en charge du dicastère des écoles, nous le prenons très au sérieux et nous resterons attentifs à une bonne cohésion au sein du cercle scolaire.

Marie-Chantal Pasquier, conseillère communale Sâles

Jean-Bernard Erni, conseiller communal Vaulruz

DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT

A la rentrée du mois d'août 2021, une nouvelle année scolaire s'annonce.

Dans l'espoir que celle-ci soit plus simple que les précédentes, nous nous réjouissons de pouvoir revenir à un rythme plus serein et de faciliter l'accès aux activités plus diversifiées.

Je remercie d'avance l'équipe enseignante qui saura comme toujours faire face aux imprévus et rester positive, imaginative pour garantir une école accessible, qualitative et bienveillante.

“Le succès est la somme de petits efforts, répétés jour après jour.” L.R.Collier

Cette citation nous montre la voie que notre école tente de poursuivre au quotidien.

D'avance je souhaite aux enseignants, aux élèves, aux parents et à nos collaborateurs communaux, beaucoup de plaisir pour cette nouvelle année scolaire et de riches collaborations.

Maria-Elena Monney
Directrice d'établissement

ENSEIGNANTS (ES)

« Les maîtres d'écoles sont des jardiniers en intelligences humaines. » Victor Hugo

Voici la répartition de la nouvelle équipe enseignante dans les écoles du cercle scolaire Sâles-Vaulruz :

Cycle 1

1H-2H A	Annick L'Homme	Bâtiment de Vaulruz
1H-2H B	Mélanie Waeber et Sophie Dafflon	Bâtiment de Vaulruz
1H-2H C	Laetitia Haberkorn et Léa Jaccottet	Bâtiment de Vaulruz
1H-2H D	Céline Vuarnoz	Bâtiment de Vaulruz
3H	Justine Allaman	Bâtiment de Sâles
3H-4H	Janine Ruffieux et Sophie Davet	Bâtiment de Maules
4H	Isabelle Meyer et Sylvie Dubey	Bâtiment de Sâles

Cycle 2:

5H	Noémie Golliard et Fanny Rouiller	Bâtiment de Vaulruz
5H-6H	Baptiste Saudan	Bâtiment de Vaulruz
6H	Jessica Cornu	Bâtiment de Vaulruz
7H	Valérie Castella et Sabrina Dovat	Bâtiment Complexe Sâles
7H-8H	Fiona Seydoux	Bâtiment Complexe Sâles
8H	Viviana Leitão	Bâtiment Complexe Sâles

ARRIVEE—DEPART

Nous souhaitons la bienvenue dans l'équipe :

Bienvenue

- **Sophie Dafflon** rejoint Mélanie Waeber pour la classe 1H-2H B à Vaulruz.
- **Léa Jaccottet** rejoint Laetitia Haberkorn pour la classe 1H-2H C à Vaulruz.
- **Sylvie Dubey** rejoint Isabelle Meyer pour la classe 4H à Sâles
- **Jessica Cornu** prend en charge la classe 6H à Vaulruz.
- **Anne-Françoise Aubry** donne les appuis FLS au cycle 1.
- **Chiara Paiva** donne les appuis d'anglais.

Nous les remercions pour toute ces années d'enseignement et leur souhaitons une bonne retraite :

*Bonne
& HEUREUSE
Retraite*

- **Marie-Josée Roeske** qui enseignait en classe 3H-4H.
- **Rebecca Delacour** qui enseignait en classe 3H-4H.

Nous souhaitons un bon départ et une belle suite :

MERCI
♥

- **Jean-Claude Dumas** rejoint les enseignements AC dans les cercles scolaires EMAS et La Tour-de-Trême
- **Lisa Rieder** rejoint le cercle scolaire de Châtel-St-Denis.
- **Nathalie Gobet** quitte pour des projets familiaux

CONTACTS

Directrice d'établissement

Monney Maria-Elena

mail professionnel

dir.ep.sales-vaulruz@edufr.ch

Tél..professionnel

026 913 04 10

Enseignants

Allaman Justine

justine.allaman@edufr.ch

077 467 65 13

Ansermot Andrey Marie-Louise

marielouise.ansermot@edufr.ch

077 467 76 49

Castella Valérie

valerie.castella@edufr.ch

077 467 78 01

Cornu Jessica

jessica.cornu@edufr.ch

026 913 04 16

Dafflon Sophie

sophie.dafflon@edufr.ch

026 913 04 13

Davet Sophie

sophie.davet@edufr.ch

079 354 06 65

Dovat Sabrina

sabrina.dovat@edufr.ch

077 467 78 01

Dubey Sylvie

sylvie.dubey@edufr.ch

079 339 41 21

Golliard Noémie

noemie.golliard@edufr.ch

026 913 04 15

Haberkorn Laetitia

laetitia.haberkorn@edufr.ch

026 913 04 17

Jaccottet Léa

lea.jaccottet@edufr.ch

026 913 04 17

L'Homme Annick

annick.lhomme@edufr.ch

026 913 04 11

Leitão Viviana

viviana.leitao@edufr.ch

077 467 78 01

Meyer Isabelle

isabelle.meyer@edufr.ch

079 339 41 21

Rouiller Fanny

fanny.rouiller@edufr.ch

026 913 04 15

Ruffieux Janine

janine.ruffieux@edufr.ch

079 354 06 65

Saudan Baptiste

baptiste.saudan@edufr.ch

026 913 04 14

Seydoux Fiona

fiona.seydoux@edufr.ch

079 467 78 01

Vuarnoz Céline

celine.vuarnoz@edufr.ch

026 913 04 12

Waeber Mélanie

melanie.waeber@edufr.ch

026 913 04 13

Les téléphones ci-dessus se trouvent en classe. Sauf urgence, veuillez préférer les appels avant ou après les heures de classe, selon les consignes propres à chaque enseignant et communiquées aux parents par circulaire ou lors des réunions de parents. Pour une raison de protection des données, nous ne mettons pas dans le bulletin les adresses et téléphones privés des enseignants. Les titulaires vous transmettrons en début d'année la liste et coordonnées des différentes personnes intervenant dans la classe de votre enfant.

Enseignants spécialisés, appui

Rime Simon

simon.rime@edufr.ch

Hertelendy Marie-Laure

marielaure.hertelendy@edufr.ch

Aubry Anne-Françoise

anne-francoise.aubry@edufr.ch

Païva Chiara

chiara.paivasanz@edufr.ch

Référentes religion

Monney Marianne

Référente catholique

026 917 82 36

Pasteur Emmanuel de Calonne

Référent protestant

026 913 00 71

Inspectorat scolaire

Arrondissement scolaire 6

Jacques Descloux

Services

Service dentaire scolaire

Bulle

026 305 98 60

Direction des écoles

Marie-Chantal Pasquier

marie-chantal.pasquier@sales.ch

Commune

Jean-Bernard Erni

jean-bernard.erni@vaulruz.ch

Commune

Maria-Elena Monney

dir.ep.sales-vaulruz@edufr.ch

Pédagogique

Conseil des parents

conseildesparents@sales.ch

CALENDRIER SCOLAIRE 2021 - 2022

2021	Août				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	31
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2021	Septembre				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	

2021	Octobre				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

2021	Novembre				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2021	Décembre				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	16	24	31

2022	Janvier				
lu	3	10	17	24	31
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2022	Février				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	
me	2	9	16	23	
je	3	10	17	24	
ve	4	11	18	25	

2022	Mars				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	31
ve	4	11	18	25	

2022	Avril				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

2022	Mai				
lu	2	9	16	23	31
ma	3	10	17	24	
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2022	Juin				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	

2022	Juillet				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

Congés :

01.11.2021	Toussaint
08.12.2021	Immaculée Conception
26.05.2022	Ascension
27.05.2022	Pont de l'Ascension
06.06.2022	Lundi de Pentecôte
16.06.2022	Fête-Dieu
17.06.2022	Pont de la Fête-Dieu, jour choisi par les communes

Les élèves de 1H débiteront l'année scolaire le jeudi **26 août 2021 l'après-midi.**

Les élèves de 2H à 8H débiteront l'année scolaire le jeudi **26 août 2021 le matin.**
Il n'y a pas d'alternance durant cette semaine.

GRILLE HORAIRE

Ecole de Sâles	08 h 10 – 11 h 50	13 h 45 – 15 h 25
Ecole de Maules	08 h 15 – 11 h 50	13 h 50 – 15 h 30
Ecole de Vulruz	08 h 15 – 11 h 55	13 h 50 – 15 h 30

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H – 2H- EP	2H - EP	1H - EP	2H - EP	1H – 2H- EP
Après-midi	2H - EP	2H - EP		1H - EP	2H - EP

1H = 1^{ère} enfantine

2H = 2^{ème} enfantine

EP = 3H à 8H

Alternance pour les élèves de 3H et 4H :

- pour les élèves de 3H : 4 unités d'alternance par semaine **le mardi matin ou le jeudi matin**
- pour les élèves de 4H : 2 unités d'alternance par semaine **le mardi après-midi ou le jeudi après-midi**

Les modalités de l'alternance ont été communiquées aux parents par courrier.

PLANNING GYM-AC – SITE DE SÂLES

GYM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début matinée	7-8H	3-4H		8H	3-4H
Fin matinée	3H	4H		4H	7H
Après-midi	8H	7H		3H	7-8H

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (T-shirt, short ou training), ainsi que des ballerines (1H et 2H) ou chaussures de sport indoor ne laissant pas de traces sur le sol. Les élèves auront également leurs affaires de rechange pour leur permettre de prendre une douche qui est obligatoire dès la 3H, sauf dispense médicale.

Les objets oubliés à la halle de gym sont entreposés dans le vestiaire des enseignants au centre sportif. Les élèves s'adressent aux enseignants pour récupérer les objets oubliés.

AC	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début matinée		6H	3H	7-8H	8H
Milieu matinée				7-8H	8H
Fin matinée	5-6H	5H	4H	7H	
Après-midi		3-4H		7H	

PLANNING GYM – SITE VAULRUZ

GYM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début matinée		2H	1H	5H-6H	1H-2H
Fin matinée	6H	2H	1H	5H	1H-2H
Après-midi	5H	5H-6H			6H

Mardi matin : 2H A,B,C,D - collaboration interclasse avec tournus

Mercredi matin : 1H A, B, C ,D—collaboration interclasse avec tournus

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (T-shirt, short ou training), ainsi que des ballerines (1H et 2H) ou chaussures de sport indoor ne laissant pas de traces sur le sol. Les élèves auront également leurs affaires de rechange pour leur permettre de prendre une douche qui est obligatoire dès la 3H, sauf dispense médicale.

Les objets oubliés à la halle de gym peuvent être récupérés en téléphonant au 026 912 14 31 .

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CONFESSIONNEL

Conformément à l'article 64 al. 4 de la Constitution cantonale et l'article 23 de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), l'école obligatoire met un temps à disposition des Eglises et communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel.

L'Eglise catholique romaine et l'Eglise réformée disposent ainsi pour leur enseignement en 1-2H de cinq moments œcuméniques par année et en 3-11H d'une heure de cours par semaine.

Les élèves appartenant à ces deux confessions fréquentent donc d'office le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les parents qui le souhaitent peuvent déclarer par écrit que leur enfant ne suivra pas le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les élèves dispensés restent sous la responsabilité et la surveillance de l'école (art. 42 al. 4 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, RLS). La déclaration de dispense à remplir peut être demandée à l'enseignant (e) de votre enfant ou à la direction de l'école.

Les élèves d'autres confessions peuvent fréquenter les cours d'enseignement religieux confessionnel catholique-romain ou réformé. Les parents qui le souhaitent en informent par écrit l'enseignant (e) de leur enfant.

Enseignantes : Christelle Leresche
Delphine Progin
Marylène Sudan
Chantal Kolly
Marianne Monney

COURS DE NATATION

10h00-11h00	Classe 3H	Novembre 2021	29	
		Décembre 2021	20	
		Janvier 2022	10, 17, 24	
		Mai 2022	2, 9, 16, 23, 30	
10h00– 11h00	Classe 3-4 H	Octobre 2021	4, 11	
		Novembre 2021	8, 15, 22	
		Mars 2022	14, 21, 28	
		Avril 2022	4, 11	
10h00-11h00	Classe 4H	Août 2021	30	
		Septembre 2021	6, 13, 20, 27	
		Janvier 2022	31	
		Février 2022	7, 14, 21	
		Mars 2022	7	
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 5H	Mars 2022	7, 14, 21, 28	pique-nique
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 5-6H	Janvier 2022	24, 31	pique-nique
		Février 2022	7, 14,	pique-nique
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 6H	Novembre 2021	29	pique-nique
		Décembre 2021	20	pique-nique
		Janvier 2022	10, 17	pique-nique
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 7H	Novembre 2021	8, 15, 22	pique-nique
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 7-8H	Septembre 2021	20, 27	pique-nique
		octobre 2021	4	pique-nique
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 8H	Août 2021	30	pique-nique
		Septembre 2021	6, 13	pique-nique

Les enfants de 5H, 6H, 7H et 8H devront prendre un pique-nique pour le repas de midi. Dès leur retour, les enfants resteront en classe jusqu'à 15h25.

- les enfants qui ne peuvent pas aller dans l'eau doivent obligatoirement se rendre à la piscine avec leur classe et attendront sur place
- les enfants ayant des verrues, mycoses ou autres devront être traités au plus vite et porter obligatoirement une chaussette en latex
- pour les cours de natation, tous les enfants doivent porter un bonnet. Le port de lunettes de natation est interdit, sauf avis médical

Nous conseillons, pour les filles, un costume de bain une pièce et, pour les garçons, un slip ou boxer (short plus long que mi-cuisse interdit !).

Après la piscine, la douche est obligatoire avec un produit de douche, sauf dispense médicale.

ACTIVITES EXTRAS

Cycle 1 CLASSES DE 1H à 4H

Différentes activités hivernales seront organisées. Les informations suivront en temps voulu par les enseignantes.

Cycle 1 CLASSES DE 3H à 4H

Camp vert à La Rouvraie - du 23 au 26 mai 2022

Les communes et la directrice d'établissement ont décidé d'instaurer un camp vert pour les élèves du cycle 1.

Une participation financière sera demandée aux parents. Cette participation se montera à Fr. 80.00 par enfant. Ce montant correspond aux Fr.16.00 par jour et par enfant pour les frais de repas qui peuvent encore être demandés aux parents.

En plus de cette participation financière, le comité de camp effectue une vente de chocolats ainsi que la vente des sapins de Noël. Votre soutien est important, d'avance merci.

Les informations suivront dès la rentrée scolaire 2021-2022.

Cycle 2 CLASSES DE 5H à 8H

Camp de ski à la Lenk - du 21 février au 25 février 2022

Les communes et la directrice d'établissement ont décidé de maintenir l'organisation d'un camp de ski pour les élèves du cycle 2.

Une participation financière sera demandée aux parents. Cette participation se montera à Fr. 80.00 par enfant. Ce montant correspond aux Fr.16.00 par jour et par enfant pour les frais de repas qui peuvent encore être demandés aux parents.

En plus de cette participation financière, le comité du camp maintient une vente de chocolats ainsi que la vente des sapins de Noël. Votre soutien est important, d'avance merci.

Les informations suivront dès la rentrée scolaire 2021-2022 par les enseignants.

A noter :

- Souper de soutien des activités EXTRAS : le samedi 6 novembre 2021 à la Lisière.
- Soirée vente de sapins de Noël : le vendredi 10 décembre 2021
- Vente de chocolats pour Pâques

Nous vous remercions d'avance pour votre participation. Vous permettez grâce à votre soutien de nombreuses activités extras pour les élèves du cercle scolaire.

REGLES DE VIE

À l'école je dois :

À l'arrivée et au départ :

- Arriver à l'école maximum 10 minutes avant l'heure du début des cours ou 5 minutes avant le départ des bus;
- Pendant l'attente du bus, les élèves peuvent jouer, mais ils doivent toujours surveiller l'arrivée du bus.

Quand ça sonne :

- Se mettre par deux en silence et rapidement;
- Avant et après l'école, personne n'entre dans le bâtiment. S'adresser à l'enseignant qui surveille si l'on a une raison particulière de le faire. Avertir l'enseignant si on doit aller aux toilettes pendant la récré, et y aller seul;
- Les sacs sont à poser au fond du préau et non pas où l'on se met par deux.

À l'extérieur :

- Respecter les limites et ne pas en sortir;
- Ne pas toucher aux pierres ou cailloux, ne pas grimper, ne pas faire de sauts périlleux;
- Respecter les installations dans les cours (arbres, jeux, ...) ;
- Les gestes violents sont interdits !

Et ne pas oublier : Les valeurs suivantes définissent le cadre de vie au sein de notre établissement :

- Je respecte les enseignants, le personnel de l'établissement, les autorités scolaires, mes camarades et moi-même;
- Je me présente à l'école dans une tenue correcte et je me conforme aux règles édictées par l'établissement;
- Je respecte l'horaire établi et je fournis un travail régulier tout en prenant une part active à la vie de l'établissement;
- Je respecte l'environnement;
- Je respecte le matériel, le mobilier et les locaux mis à disposition et je prends soin de mes affaires personnelles.

Sanctions en cas de non-respect :

- ⇒ L'élève reste sur les bancs pendant une ou plusieurs pauses;
- ⇒ L'élève écrit une réflexion sur son comportement, ou écrit une dictée à l'adulte, et fait signer aux parents;
- ⇒ L'élève a un entretien avec la directrice d'établissement;
- ⇒ Les parents et l'élève sont convoqués chez la RE avec l'enseignant titulaire.

ABSENCES, DEMANDE DE CONGE

En cas de maladie ou de retard, **avertir impérativement** l'école ou l'enseignant concerné **avant le début de la classe**. Nous vous demandons de ne pas laisser de message sur le téléphone, mais de contacter directement l'enseignant ou son collègue.

Pour les rendez-vous de courte durée (médecin, dentiste), une demande écrite au moyen du formulaire ad-hoc doit être adressée à l'enseignant dès confirmation du rendez-vous. Dans la mesure du possible, les parents veilleront à placer les consultations en dehors des heures de classe.

Pour les demandes de congé spécifique, une demande de congé doit être faite obligatoirement par écrit auprès de la directrice d'établissement au moyen du formulaire ad hoc.

Ce congé doit correspondre à un impératif majeur ou être lié à un événement familial important. Sauf circonstances imprévisibles, la demande doit être adressée 3 semaines à l'avance au moins.

Les formulaires ad-hoc sont remis aux élèves en début d'année par l'enseignant. Ils sont aussi disponibles sur le site de l'école <https://salesvaulruz.friweb.ch/fr/informations>.

Nous attirons votre attention sur le fait que selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.

Le calendrier scolaire est connu suffisamment tôt pour vous permettre d'organiser au mieux vos vacances ou vos week-ends prolongés en dehors du temps de classe. Selon les directives de la DICS, les demandes de prolongation de vacances seront systématiquement refusées.

PROCEDURE EN CAS D'ABSENCE NON ANNONCEE

Afin de pouvoir agir rapidement en cas d'absence non annoncée en classe d'un élève, la commission des écoles, en collaboration avec les enseignants et en accord avec le règlement d'exécution de la loi scolaire, a mis en place la procédure suivante :

- lorsqu'un enseignant constate qu'un élève est absent en début de classe et que son absence n'est pas annoncée, il prend contact sans délai avec les parents pour déterminer ce qu'il en est
- si cette démarche est demeurée vaine, l'enseignant appelle l'administration communale qui entreprendra les démarches suivantes :
 - essayer d'appeler à nouveau les parents à l'aide de la fiche des numéros fournis
 - si pas de réponse, parcourir attentivement le chemin de l'élève jusqu'à son domicile
 - sonner à la porte du domicile pour s'assurer que l'enfant n'est pas resté endormi
 - si aucune réponse n'est obtenue, en accord avec l'enseignant concerné et la directrice d'établissement, appeler immédiatement la police au 117
- la directrice d'établissement avise la direction des écoles.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

MEDECINE SCOLAIRE

PLANNING durant les cycles	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire	x	x	x	x	x	x	x	x
Visite médicale (préscolaire—nouvelle organisation)	x							
Contrôle de la vue					x			
Information sexuelle, prévention		x				x		x
Brigade des mineurs							x	

MEDICAMENTS

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant.

En cas de maladie ou allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec la Responsable d'établissement afin de convenir d'une collaboration.

Une trousse de secours est à disposition dans chaque bâtiment scolaire. Elle contient exclusivement quelques pansements et désinfectants, ainsi qu'une poche à glace pour traiter les petites blessures et contusions.

POUX

Le dépliant *Les poux sont de retour*, vous explique **comment chercher** ce petit insecte parasite dans les cheveux et **comment agir** pour vous en débarrasser. Il est disponible sur le site des écoles.

TIQUES

Après une randonnée, il convient d'examiner soigneusement la peau et les vêtements pour repérer les tiques ; leur présence passe en effet facilement inaperçue du fait que leur piqûre est le plus souvent indolore. **Que faire en cas de piqûre ?** Il faut enlever la tique le plus rapidement possible. A cet effet, saisissez le parasite à l'aide d'une pincette aussi près que possible de la peau, tirez progressivement sans mouvement de rotation ! Puis désinfectez l'endroit concerné.

INFORMATION SEXUELLE ET VIE AFFECTIVE – PREVENTION D'ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité est donnée aux élèves de 2H, 6H et 8H par une formatrice du Planning Familial. Une soirée d'information à l'attention des parents sera préalalement organisée afin qu'ils prennent connaissance du travail qui sera effectué en classe et d'échanger autour de ce sujet sensible.

BILAN PRESCLAIRE OBLIGATOIRE

La première visite médicale obligatoire se fait si possible l'année avant l'entrée à l'école. Si cela n'est possible, elle doit se faire au plus tard durant la 1ère année HarmoS. La visite médicale est effectuée par le pédiatre ou médecin de famille privé de l'enfant. L'objectif, en plus de dépister d'éventuels problèmes de santé, est d'intégrer l'enfant dans le système de santé ambulatoire local et d'éviter des consultations aux urgences répétitives et onéreuses. La commune se charge d'envoyer le courrier aux parents pour ce bilan préscolaire obligatoire puis collecte les attestations retournées par les parents, afin de vérifier que ce bilan a bien eu lieu.

Informations et documents disponibles sur le lien de la médecine scolaire: <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/medecine-scolaire>

TRANSPORTS SCOLAIRES

Il est indispensable que les élèves soient à l'heure pour le départ des bus. Si un enfant manque le bus, l'enseignant avisera les parents qui se chargeront d'effectuer le trajet. Si les parents ne sont pas atteignables : le matin ainsi qu'en début d'après-midi, l'enfant ira dans une autre classe. A 11h55 ainsi qu'à 15h25, l'enseignant conduira lui-même l'enfant jusqu'à l'arrêt du bus. La commune refacturera les frais y relatifs aux parents.

Les élèves qui prennent exceptionnellement le bus peuvent en profiter pour autant qu'il y ait accord préalable du chauffeur de bus concerné.

Horaires des bus scolaires : attention ! Quelques modifications.



1

Bus no 1

Les Croisées	7h42	13h17	Ecole Sâles	11h55	15h30
La Sionge	7h45	13h20	Ecole Maules +AES	12h00	15h35
Les Ponts	7h50	13h25	Ecole Vulruz	12h05	15h40
Ecole Vulruz *	7h55	13h30	Ecole Sâles	12h10	15h45
Ecole Maules	8h00	13h35	Les Croisées	12h15	15h50
Ecole Sâles	8h05	13h40	La Sionge	12h18	15h53
Ecole Vulruz	8h10	13h45	Les Ponts	12h23	15h58

* les élèves ne descendent pas du bus et restent jusqu'à la fin de parcours.

2

Bus n° 2

			Ecole de Sâles + AES	11h55	15h30
			Ecole Vulruz	12h00	15h35
La Ferme	7h45	13h20	Ecole Maules	12h05	15h40
Ecole Rueyres	7h51	13h26	Ecole Sâles	12h10	15h45
Ecole Romanens *	7h54	13h29	Ecole Romanens	12h16	15h51
Ecole Sâles	8h00	13h35	Ecole Rueyres	12h18	15h53
Ecole Maules	8h05	13h40	La Ferme	12h20	15h55
Ecole Vulruz	8h10	13h45			

* uniquement les 2 élèves allant à l'école à Maules en classe 3H-4H

3

Bus n° 3

Ecole Romanens	7h50	13h24	Ecole Sâles	11h55	15h30
La Grotte	7h52	13h26	Ecole Vulruz	12h00	15h35
Ecole Sâles	7h55	13h30	Ecole Sâles	12h05	15h40
Ecole Vulruz + AES	8h00	13h35	La Grotte	12h08	15h43
Ecole Sâles	8h05	13h40	Ecole Romanens	12h12	15h47

Informations :

- Tous les élèves de 1H – 2H – 5H - 6H de Sâles qui ont classe à Vulruz prennent le bus n°1
- Les élèves de Rueyres qui ont classe à Sâles, Maules et Vulruz prennent le bus n° 2
- Les élèves de Romanens qui ont classe à Sâles et Vulruz prennent le bus n° 3
- Les élèves de Maules qui ont classe à Vulruz prennent le bus n°2
- Les élèves de Maules qui ont classe à Sâles prennent le bus n° 1
- Les élèves de Vulruz qui ont classe à Sâles prennent le bus n° 3
- Les élèves de Vulruz qui ont classe à Maules prennent le bus n°1

GYM à Sâles les mardis et vendredis matins des 3H-4H scolarisés à Maules

- Les élèves de Rueyres et Romanens prennent le bus habituel no 2 mais descendent à Sâles— Les élèves de Maules prennent le bus no 1—Les élèves de Vulruz prennent le bus habituel no 1 mais descendent à Sâles.

AC 5H les mardis matins à Sâles

- Les élèves de Rueyres et Romanens prennent le bus habituel (no 2 ou no 3) mais descendent à Sâles — Les élèves de Maules prennent le bus no 1 — Les élèves de Vulruz prennent le bus no 3— Les élèves des Ponts-La Sionge prennent le bus habituel no 1 jusqu'à Sâles.

AC 5H-6H et 6H retour les lundis et mardis midi

- Les élèves de Rueyres et Romanens prennent le bus habituel (no 2 ou no 3) à Sâles— Les élèves de Maules, Les Ponts et La Sionge prennent le bus no 1 à 11h55 à Sâles— Les élèves de Vulruz prennent le bus no 2.

AES

- Les élèves scolarisés à Maules prennent le bus no 1 jusqu'à l'école Vulruz et les élèves scolarisés à

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ELEVE DANS LE BUS DES TRANSPORTS SCOLAIRES

J'ai compris que le chauffeur du bus doit pouvoir concentrer toute son attention sur la route et ses dangers. J'ai compris que si mon comportement dans le bus n'est pas correct cela distrait le chauffeur et rend le trajet très dangereux pour moi et mes camarades.

En tenant compte de ceci, je dois :

- attacher ma ceinture de sécurité dès mon entrée dans le bus et la détacher seulement quand le bus est complètement arrêté
- rester assis correctement sur mon siège durant tout le trajet du bus
- respecter le chauffeur du bus et obéir à ses consignes
- respecter mes camarades
- parler doucement pendant le trajet du bus
- monter et descendre tranquillement du bus
- attendre que le bus soit à l'arrêt complet et que les portes du bus soient ouvertes, pour aller dans le bus

Si je ne respecte pas les points ci-dessus, je serai signalé à la Responsable d'établissement ainsi qu'à la commune. Un courrier d'avertissement sera alors adressé à mes parents.

Si, malgré cet avertissement, je continue à perturber les transports scolaires, le conseil communal pourra m'interdire de transport pour une durée de 5 jours.

Si, après cette première suspension, mon comportement pose à nouveau problème, je risque une nouvelle interdiction dont la durée sera fixée par le conseil communal.

Le Conseil communal de Sâles et Vulruz

SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux



En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ECOUTER.

A vélo

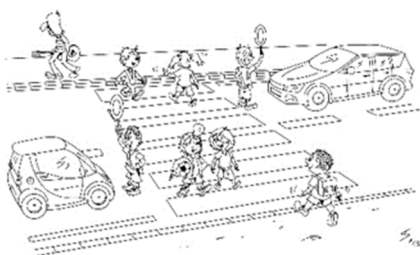
Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeune, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis sur la route;
- Le port du casque est fortement recommandé;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxi augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :

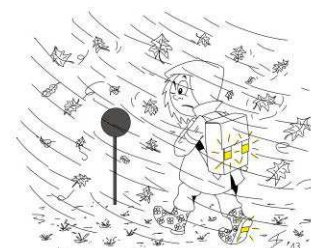


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,...;
- Utilisez les places de stationnement prévues;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS A PROTEGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE
Section analyse, prévention, éducation routière

VEHICULES PRIVES, ACTIVITES SCOLAIRES

Transport d'enfants en véhicule privé dans le cadre d'activités scolaires

Au cours de cette année scolaire, les enseignants solliciteront très certainement votre aide pour le transport de leurs élèves de l'école jusqu'aux pistes de ski, au musée, à la patinoire, ou autres destinations. Votre aide et votre collaboration seront extrêmement précieuses.

Toutefois, nous attirons votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicule privé dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devrait être engagée, votre assurance privée sera requise pour une indemnisation des dommages subis tant par les occupants du véhicule que par des tiers ainsi que pour vos propres dommages, comme lors de tous transports personnels.

Nous vous invitons également à respecter les règles imposées par la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) à savoir le respect du nombre de passagers autorisés par véhicule (voir permis de circulation du véhicule), le port de la ceinture de sécurité et l'usage des rehausseurs aussi bien à l'avant qu'à l'arrière du véhicule.

Merci d'être aussi nombreux à répondre favorablement aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations précitées.

Avant chaque départ, un formulaire ad-hoc vous sera soumis pour signature. Celui-ci est également disponible sur le site des communes de Sâles et Vaulruz.

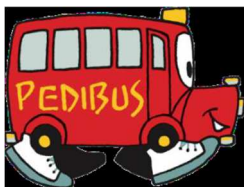
PEDIBUS

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais. Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ? La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !



Informations : Coordination Pedibus Fribourg/ATE
076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch
www.pedibus.ch

SERVICES AUXILIAIRES DE LA GRUYERE



En quoi consiste notre Fondation ?

La fondation pour les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère est reconnue et financée par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) ainsi que par les communes du district de la Gruyère. Elle offre deux prestations distinctes, à savoir les Classes d'enseignement spécialisé et les Services auxiliaires scolaires.

Qu'est-ce que les CENSG ?

Les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère accueillent les enfants et adolescents en âge de la scolarité obligatoire domiciliés dans le sud du canton et la région de Château-d'Oex, qui, en raison de leurs difficultés dans les apprentissages scolaires, ne peuvent suivre une classe régulière.

Procédure d'admission :

Selon la procédure en vigueur et en accord avec les parents, les enseignant/e/s des classes régulières, du Service éducatif itinérant (SEI) et du Service d'intégration (SI) signalent les enfants susceptibles d'être orientés vers une institution spécialisée.

Sur la base de rapports pédagogiques et thérapeutiques, l'inspecteur/-trice de l'enseignement spécialisé est compétent pour décider du changement d'orientation d'un élève.

Qu'est-ce que les SLPPG ?

Les thérapeutes du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère interviennent sur demande auprès des enfants des écoles du district de la Gruyère qui rencontrent des difficultés durant leur scolarité, de l'école enfantine à la 3ème année du cycle d'orientation.

Procédure d'admission - Ecole primaire (1H - 8H)

Le signalement d'une situation auprès du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité est du ressort des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. Le contact préalable avec notre service par les parents ou/et l'enseignant ou/et le responsable d'établissement est obligatoire. Aucun signalement ne sera pris en considération sans cette démarche préalable.

Thérapeutes responsables du contact préalable (la prise de rendez-vous téléphonique se fait si possible par mail) : direction@censg.ch.

- Psychomotricité : secrétariat 079 296 51 86
- Logopédie : secrétariat 026 552 56 00
- Psychologie : secrétariat 026 552 56 00

Par sa signature, la direction du service accorde la gratuité de l'intervention.

<http://www.censg.ch/> (accueil du site) ou

<http://www.censg.ch/slppg/prestations-de-slppg> (accès direct à la page SLPPG avec procédure de signalement).

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « LA COURTE ECHELLE »

AES « La Courte Echelle » - CP 10 – 1625 Sâles – www.aes-lacourteechelle.ch

Reprise le jeudi 26 août 2021

Chers Parents,

L'Association la Courte Echelle propose un service d'accueil extrascolaire (AES) ouvert aux élèves qui fréquentent le cercle scolaire de Sâles-Vaulruz. L'AES offre une prise en charge régulière ou irrégulière, par du personnel qualifié. Des dépannages « de dernière minute » sont possibles dans la mesure des places disponibles.

Pour toute prise en charge, les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) au moyen du formulaire téléchargeable sur le site www.aes-lacourteechelle.ch (onglet « Documents ») après avoir pris connaissance du règlement de l'Association (même onglet). Une cotisation annuelle de « membre AES » de 60.-- est perçue par famille. Pour les dépannages, la marche à suivre est précisée sur notre site (onglet « Infos pratiques »). Les familles qui ne sont pas « membre AES » peuvent faire appel à l'AES pour un dépannage occasionnel.

L'AES fonctionne selon le calendrier scolaire et est ouvert tous les jours dès 7h00 et jusqu'à 18h30 (minimum d'élèves inscrits requis) à l'exception du mercredi midi et après-midi où l'AES est fermée. Les alternances scolaires sont aussi ouvertes (minimum d'élèves inscrits requis). Pour l'année scolaire 2021-2022, les alternances sont d'ores et déjà assurées les lundis et vendredis après-midi ainsi que les jeudis matin. Le repas de midi et le goûter font partie des prestations. Le petit déjeuner doit être apporté par l'enfant.



L'accueil des élèves s'effectue dans une salle neuve spécialement dévolue à l'AES dans le bâtiment de la halle de gymnastique à Vaulruz. Le transport entre les différents bâtiments scolaires et l'école de Vaulruz est effectué par les bus scolaires. De l'école de Vaulruz à l'AES, un pédibus est organisé par les animatrices de l'AES.

En cas de sortie organisée par l'école, il est de la responsabilité des parents d'informer au plus vite l'AES de l'absence de son (ses) enfant(s).

Les tarifs en vigueur, le règlement et bien d'autres informations sont disponibles sur notre site internet : www.aes-lacourteechelle.ch



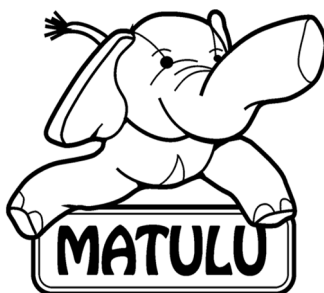
Contact pour d'éventuelles questions : **Brigitte Rouiller**
No de tél : **078 727 92 98**

L'Association la Courte Echelle est gérée par un comité de parents bénévoles.
Nous sommes à la recherche de nouveaux membres !

Contact : Sophie Cattin,
078 804 95 99



BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE



La bibliothèque scolaire Matulu vous propose plus de 3'000 livres à emprunter, et un programme d'animations pour petits et grands.

Heures d'ouverture :

Mardi	15h30 - 17h30
Jeudi	15h30 - 17h30
Samedi	10h00 - 11h30

Vacances scolaires	uniquement le samedi
Vacances d'été	fermé. Réouverture le jeudi de la rentrée.

La bibliothèque Matulu se trouve dans l'ancien bâtiment de l'école de Sâles, au sous-sol.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Isabelle Menoud, 078 608 55 12

COURS DE LANGUES ET CULTURE D'ORIGINE—LCO

Qu'est-ce que l'enseignement LCO (Langue et Culture d'Origine) ?

Les cours en Langue et Culture d'Origine sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Les cours LCO sont organisés et financés par l'ambassade du pays d'origine ou par des organismes privés. Ils sont dispensés, en général, dans les locaux des écoles publiques par des enseignants LCO. Ils comprennent entre deux et quatre leçons hebdomadaires qui ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. En principe, ces cours sont proposés durant toute la scolarité obligatoire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

L'inscription aux cours LCO doit être faite par les parents. Pour ce faire, ils peuvent contacter directement le-la coordinateur-trice des cours LCO de la langue concernée ou s'adresser à l'enseignant-e régulier-ère de leur enfant.

Pour plus d'information, vous pouvez vous consulter la page internet www.fr.ch/osso/lco

BRIGADE DES MINEURS

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

<http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

Contact

La Brigade des mineurs et les chargé-e-s de prévention sont à votre disposition durant les heures de bureau sous: T +41 26 304 17 19

MATERIEL SCOLAIRE

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleur et gommes. Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. La liste se trouve à la page suivante.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

En souhaitant à votre enfant une rentrée scolaire harmonieuse, nous vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

L'inspectorat scolaire

LISTE DES EFFETS, EQUIPEMENTS PERSONNELS

Base légale : Art. 57 al. 2 RLS

Art. 57 Collaboration entre l'école et les parents (art. 30 LS)

2 .les parents fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels

Principe: Les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceux-ci ainsi que l'équipement sont à la charge des parents.

1H-2H : selon le courrier adressé par les enseignantes au début de l'été

De la 3H à la 8H :

Effets personnels de l'élève

- Chaussons
- Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes
- Sac d'école
- Plumier
- Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers

Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Chaussures pour la salle de sport
- Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Sac de sport
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Tenue pour la natation
- Tenues adaptées aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels et l'économie familiale

- Tablier
- Pour les 5H et 6H, 2 tabliers (vieilles chemises) + 1 paire chaussons supplémentaire qui reste sur le site de Sâles

Matériel particulier

- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H
- Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
- Articles de soins personnels et d'hygiène

La liste ci-dessus peut être complétée en fonction des besoins de l'école, sous réserve d'approbation par l'inspectorat scolaire.

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS

CONSEIL DES PARENTS

Nous vous transmettons la liste des membres du conseil des parents de Sâles-Vaulruz ainsi que l'adresse mail où vous avez la possibilité de faire part de vos remarques constructives :

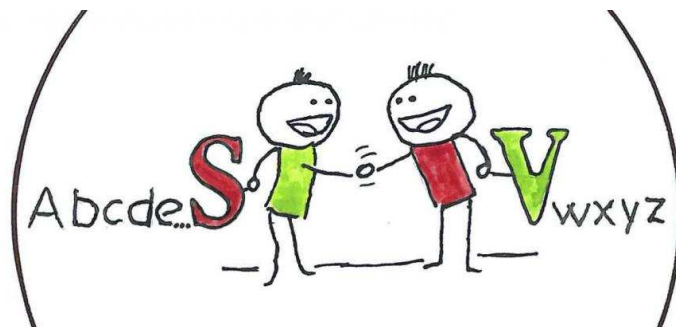
Courriel : conseildesparents@sales.ch

Membres :

Présidente	Martine Bourqui	Parent
Secrétaire	Valérie Fragnière	Parent
Membres	Nadine Brodard	Parent
	Aline Buchs	Parent
	Colette Gendre	Parent
	David Guisolan	Parent
	1 représentant	Enseignant (selon un tournus)
	Maria-Elena Monney	Directrice d'établissement
	Jean-Bernard Erni	Représentant de la Commune de Vaulruz
	Marie-Chantal Pasquier	Représentante de la Commune de Sâles

Sur notre site du cercle scolaire, le conseil des parents publie les contacts de personnes souhaitant donner un soutien scolaire ou une aide aux devoirs à domicile. Si vous désirez en faire partie ou que vous ne désirez plus figurer sur la liste, nous vous demandons de contacter le conseil des parents à l'adresse mail mentionnée ci-dessus.

Site web : <https://salesvaulruz.friweb.ch/fr/conseil-des-parents>



Comment réussir son métier d'élève



Bien apprendre ses leçons



Arriver à l'heure



Lever le doigt



Bien se ranger



Prendre soin de son matériel



Ne pas bavarder



Avoir les mains propres



S'asseoir correctement



Bien écouter



Ne pas se balancer



Ne pas se bagarrer



Etre poli et respectueux



Faire signer les cahiers et les documents



Ranger ses affaires



Faire son métier



Avoir son matériel



Parler en chuchotant



Soigner son travail



Ne pas faire la tête



Aller aux toilettes pendant la récréation